

RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:
Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions -
TPSGC
11 Laurier St. / 11, rue Laurier
Place du Portage, Phase III
Core 0A1 / Noyau 0A1
Gatineau, Québec K1A 0S5
Bid Fax: (819) 997-9776

SOLICITATION AMENDMENT
MODIFICATION DE L'INVITATION

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address
Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution
Vehicles & Industrial Products Division
11 Laurier St./11, rue Laurier
7A2, Place du Portage, Phase III
Gatineau, Québec K1A 0S5

| | |
|---|---|
| Title - Sujet CAMIONS, CLASSE 8, BENNE BASCULANTE | |
| Solicitation No. - N° de l'invitation W8476-134004/A | Amendment No. - N° modif. 001 |
| Client Reference No. - N° de référence du client W8476-134004 | Date 2012-12-20 |
| GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$\$HP-539-61601 | |
| File No. - N° de dossier hp539.W8476-134004 | CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME |
| Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2013-01-22 | |
| Time Zone Fuseau horaire Eastern Standard Time EST | |
| F.O.B. - F.A.B. Specified Herein - Précisé dans les présentes | |
| Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input type="checkbox"/> Other-Autre: <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Cafferty, Kathy | Buyer Id - Id de l'acheteur hp539 |
| Telephone No. - N° de téléphone (819) 956-5917 () | FAX No. - N° de FAX () - |
| Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction: | |

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

| | |
|--|--|
| Delivery Required - Livraison exigée | Delivery Offered - Livraison proposée |
| Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur | |
| Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur | |
| Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie) | |
| Signature | Date |

1. La présente modification de la demande de proposition portant le numéro 001 a pour effet de:

- a. fournir des réponses aux questions de cette approvisionnement;
- b. modifier la demande pour permettre de multiples contrats; et
- c. prolonger la date de clôture de l'invitation qui prend fin le 08 janvier 2013 à 02:00 heures pm pour maintenant lire le 22 janvier 2013 à 02:00 heures pm HNE.

2. Les réponses suivantes sont fournies en réponse aux questions posées par les soumissionnaires potentiels:

- Q1. Section 1.3, Tableau 5 (Configuration E) de la description d'achat pour la demande de soumission au sujet exige un moteur produisant 500 HP. Le moteur le plus puissant que nous pouvons offrir avec une transmission automatique est 455 HP. Puisque nous croyons qu'un moteur de 500 HP n'est pas disponible avec une transmission automatique, nous demandons que la description d'achat soit modifiée pour indiquer 455 HP pour cette configuration.
- R1. L'alinéa 1.3 – Tableau E est modifié comme suit : Rayer l'exigence minimum de 500 HP et insérer 455 HP.
- Q2. Est-ce-que TPSGC envisonne décerner plusieurs contrat pour cette demande de soumissions, ou est-ce-qu'un seul soumissionnaire sera décerné un contrat pour toutes les configurations de camions?
- A2. L'autorité technique que la demande de proposition soit modifiée pour accommoder que plusieurs contrats soient décernés.
- Q3. La demande de soumissions W8476-134004/A spécifie l'exigence pour cinq (5) configurations de camion différentes. Un camion 6x6 pour la configuration C. Et des camions 4x2 ou 6x4 pour les configurations A, B, D, et E. Nous voulons offrir une soumission pour cette demande mais nous ne pouvons pas offrir en ce moment un camion OEM pour la configuration C.
- A3. La demande de proposition est modifiée pour diviser les exigences en deux groupes comme suit :
- a) Un groupe incluant les véhicules indiqué à l'alinéa 1.3 – Tableau 1 (Configuration A), 2 (Configuration B), 4 (Configuration D) et 5 (Configuration E) et

- b) Une exigence séparée incluant les véhicules indiqués à l'alinéa 1.3 – Tableau 3 (Configuration C).

3. La demande de proposition est modifiée comme suit:

À LA TABLE DES MATIÈRES:

SUPPRIMER: Les pièces jointes entièrement.

INSÉRER: **Pièces jointes**

Annexe "A" - Prix (Groupe A - Configurations A, B, D and E)

Annexe "B" - Prix (Groupe B - Configuration C)

Annexe "C" - Description d'achat - les Camion Lourds de classe 8 en date du 16 novembre 2012

Appendice 1 - Questionnaires de renseignements techniques

À PARTIE 1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX:

SUPPRIMER: L'alinéa 2 entièrement.

INSÉRER: **2. Besoin**

Le Canada invite les fournisseurs à présenter des propositions pour ce qui suit:

- 2.1 Qté 9, **CAMION, BENNE BASCULANTE, CLASSE 8, LOURD (Groupe A - Configurations A, B, D AND E)** et les articles connexes tel que décrit à l'Annexe "A" - Prix et conformément à l'Annexe "C" - Description d'achat - les Camion Lourds de classe 8 en date du 16 novembre 2012; et

Qté 2, **CAMION, BENNE BASCULANTE, CLASSE 8, LOURD (Groupe B - Configuration C)** et les articles connexes tel que décrit à l'Annexe "B" - Prix et conformément à l'Annexe "C" - Description d'achat - les Camion Lourds de classe 8 en date du 16 novembre 2012.

- 2.2 Options irrévocables énumérées à l'Annexe "A" - Prix et l'Annexe "B" - Prix.

2.2.1 Les options ne pourront être exercées que par l'autorité contractante et sera confirmées, pour des raisons administratives seulement, par une modification au contrat.

2.2.2 Les options peuvent être exercées en totalité ou en partie et à plus d'une occasion à la discrétion du Canada, jusqu'à concurrence de la quantité indiquée à l'Annexe "A" - Prix et l'Annexe "B" - Prix.

2.2.3 Les options peuvent être exercées dans les **douze (12) mois** suivant l'octroi du contrat.

À PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS:

SUPPRIMER: L'alinéa 3. Section II: Soumission financière entièrement

INSÉRER: **3. Section II: Soumission financière**

Les soumissionnaires doivent présenter leur soumission dans l'Annexe "A" et l'Annexe "B" - Prix en conformité avec la Base de paiement applicable et décrite à la **PARTIE - 6 CLAUSES DU CONTRAT SUBSEQUENT** à l'article **6.1 Base de paiement**.

Les soumissionnaires doivent proposer des prix fermes pour un **ou** plusieurs groupes d'articles. Les soumissionnaires doivent toutefois proposer des prix fermes pour tous les articles faisant partie du ou des groupes, à l'exception de la période de garantie prolongée optionnelle, pour lequel ou lesquels ils proposent des prix. Les groupes d'articles sont les suivants :

Groupe A (Configurations A, B, D and E): Tous les articles énumérés à l'annexe "A".

Groupe B (Confirugation C): Tous les articles énumérés à l'annexe "B".

3.1 Fluctuation du taux de change

3.1.1 Sauf indication contraire dans la demande de soumissions, **les soumissions doivent être en Monnaie canadienne.**

3.1.2 Les soumissionnaires peuvent demander au Canada d'assumer le risque de fluctuation du taux de change. Ils

doivent en faire explicitement la demande au moment de présenter leur soumission.

3.1.3 Le montant en monnaie étrangère est la composante du prix qui varie directement en fonction des fluctuations du taux de change. Il peut comprendre le prix net FOB à l'usine du fabricant étranger, les coûts liés aux droits applicables, à la taxe d'accise, à la taxe sur les produits et services ou à la taxe de vente harmonisée, s'il y a lieu, les droits d'entrée, les frais de transport ou de livraison payables en devises étrangères, ainsi que tous les autres frais incombant à l'importateur officiel, si les produits proviennent de l'étranger et doivent être payés en monnaie étrangère.

3.1.4 La valeur de change du montant en monnaie étrangère de la soumission ou du prix négocié doit être indiquée avant l'attribution du contrat. Le formulaire PWGSC-TPSGC 9411, Demande de rajustement du taux de change, peut être utilisé à cette fin. Si des paiements d'étape sont envisagés, il est recommandé d'indiquer sur le formulaire ci-dessus le montant en monnaie étrangère pour chacune des étapes.

3.1.5 Toutes les soumissions sont évaluées en monnaie canadienne. Par conséquent, aux fins de l'évaluation, le cours à midi de la Banque du Canada en vigueur à la date de clôture des soumissions, ou toute autre date indiquée dans la demande de soumissions, sera utilisé comme facteur de conversion initial de la monnaie en cause. (L'autorité contractante remplira la colonne 3 du formulaire ci-dessus.)

3.1.6 Aux fins de la présente disposition sur le rajustement du taux de change, les taux proposés par les soumissionnaires ne seront pas acceptés.

3.1.7 S'il y a deux (2) soumissions identiques, et à condition que la soumission retenue soit toujours considérée comme la plus avantageuse pour le Canada, la préférence sera donnée au soumissionnaire qui assume la totalité ou une partie des risques liés au rajustement du taux de change, plutôt qu'à celui qui n'assume pas ces risques. De plus, le

soumissionnaire qui assume tous les risques aura la préférence sur celui qui n'en assume qu'une partie.

3.1.8 Le Canada payera le facteur de rajustement du taux de change en monnaie canadienne, en utilisant le cours à midi en vigueur à la date du paiement effectué par le Canada ou, selon le cas, conformément à l'une ou l'autre des clauses suivantes : C3015C.

À PARTIE 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION:

SUPPRIMER: PARTIE 4 entièrement

INSÉRER: **PARTIE 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION**

1. Procédures d'évaluation

- 1.1 Les soumissions seront évaluées en fonction de toutes les exigences figurant dans la demande de propositions (DP), y compris, entre autres, les critères d'évaluation technique et financière,
- 1.2 Une équipe composée de représentants du Canada évaluera les soumissions.

2. Évaluation technique

- 2.1 L'évaluation technique a pour but de déterminer si les produits ou les services offerts respectent tous les critères techniques obligatoires décrits dans les documents énumérés di-dessous et tel que décrit dans la **Section I: Soumission technique** de la **PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS:**
 - Annexe "C" - Description d'achat - les Camion Lourds de classe 8 en date du 16 novembre 2012; et
 - Appendice 1 - Questionnaire d'informations techniques.

3. Évaluation financière

3.1 L'évaluation financière a pour but de déterminer le prix global, par groupe, en utilisant l'information soumise dans l'Annexe "A" et Annex "B" - Prix.

3.2 Calcul du prix global:

Les soumissions seront évaluées sur la base du prix global, par groupe, pour la quantité ferme et la quantité optionnelle.

3.3 Toute **période de garantie prolongée** ne sera pas incluse dans l'évaluation financière et d'autres négociations peuvent être requises.

4. Méthode de sélection

4.1 Une soumission doit respecter les exigences de la demande de soumissions et satisfaire à tous les critères obligatoires pour être déclarée recevable. La soumission recevable ayant le prix global évalué le plus bas, par groupe, sera recommandée pour l'attribution d'un contrat.

À PARTIE 6 - CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT:

SUPPRIMER: PARTIE 6 entièrement

INSÉRER: **PARTIE 6 - CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT**

1. Exigences relatives à la sécurité

Ce besoin ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

2. Besoin

2.1 L'entrepreneur doit fournir neuf (9) **CAMION, BENNE BASCULANTE, CLASSE 8, LOURD (Groupe A - Configurations A, B, D AND E)** et les articles connexes tels que décrit à l'Annexe "A" - Prix et conformément à l'Annexe "C" - Description d'achat - les Camion Lourds de classe 8 en date du 16 novembre 2012; et/ou

L'entrepreneur doit fournir deux (2) **CAMION, BENNE BASCULANTE, CLASSE 8, LOURD (Groupe B - Configuration C)** et les articles connexes tels que décrit à l'Annexe "B" - Prix et conformément à l'Annexe "C" - Description d'achat - les Camion Lourds de classe 8 en date du 16 novembre 2012

2.2 L'entrepreneur accorde au Canada l'option irrévocable décrite à l'Annexe "A" et/ou l'Annexe "B" - Prix.

2.2.1 Les options ne pourront être exercées que par l'autorité contractante et sera confirmée, pour des raisons administratives seulement, par une modification au contrat.

2.2.2 Les options peuvent être exercées en totalité ou en partie et en plus d'une occasion à la discrétion du Canada et jusqu'à concurrence de la quantité maximum indiquée à l'Annexe "A" - Prix et/ou l'Annexe "B" - Prix.

2.2.3 Les options peuvent être exercées dans les **douze (12) mois** après l'octroi du contrat.

2.3 Prolongation de la période facultative de garantie (**si applicable**)

L'entrepreneur accorde au Canada l'option irrévocable de prolonger la garantie par une période additionnelle de (à être inséré par TPSGC au moment de l'attribution du contrat) mois, selon les mêmes modalités et conditions et aux prix établis à l'Annexe "A" - Prix et/ou l'Annexe "B" - Prix. Cette option ne pourra être exercée que par l'autorité contractante et sera confirmée, pour des raisons administratives seulement, par une modification au Contrat. L'autorité contractante peut exercer l'option dans les quatre-vingt-dix (90) jours qui suivent l'adjudication du contrat et/ou l'exercice d'une option en envoyant un avis écrit à l'entrepreneur.

SUPPRIMER: L'alinéa 7.3 entièrement

INSÉRER: **7.3 Retenue de garantie**

Le Canada retiendra dix pour cent (10%) du prix de chaque remorque (001-010) sur tout paiement final dudit remorque/équipement. La retenue

de dix pourcent (10%) est conditionnelle à la réception et l'acceptation par le MDN de la remorque/équipement, ainsi que tous les articles connexes identifiés à l'Annexe "A" et/ou l'Annexe "B" - prix.

La taxe sur les produits et les services ou la taxe de vente harmonisée (TPS/TVH), selon le cas, doit être calculée pour le montant total du prix de la remorque, avant l'application de la retenue. Au moment de la demande de la retenue, il n'y aura pas de TPS/TVH à payer car celle-ci a été réclamée et est payable sous la facture précédente.

- (a) L'original et un (1) exemplaire pour la retenue doivent être envoyés à l'autorité pour les achats identifiée sous l'article intitulé « Responsables » du contrat.
- (b) Une (1) copie doit être envoyé à l'autorité contractante identifiée sous l'article intitulé « Responsables » du contrat
- (c) Une (1) copie doit être envoyé au consignataire.

SUPPRIMER: L'alinéa 10 entièrement

INSÉRER: 10. Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre les textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure par la suite sur ladite liste.

- (a) les articles de la convention;
- (b) 2010A (2012-07-16) Conditions générales - biens (complexité moyenne);
- (c) Annexe "A" - Prix et/ou l'Annexe "B" - Prix;
- (d) Annexe "C" - Description d'achat - les Camion Lourds de classe 8 en date du 16 novembre 2012;
- (e) Appendice 1 - Questionnaire de renseignements techniques;
- (f) la soumission de l'entrepreneur en date du _____.

SUPPRIMER: L'alinéa 14 entièrement

INSÉRER: 14. Instructions d'expédition- livraison à destination (Quantité ferme)

14.1 L'entrepreneur doit expédier les biens en DDP à destination - rendu droits acquittés aux destinations (tel qu'indiqué à l'Annexe "A" et/ou l'Annexe "B"- Prix) À moins d'indication contraire, la

livraison doit se faire par le moyen le plus économique. Les frais d'expédition doivent être indiqués séparément dans la facture de l'entrepreneur. L'entrepreneur est responsable de l'ensemble des frais de livraison, de l'administration, des coûts et des risques de transport et du dédouanement, dont le paiement des droits de douane et des taxes.

- 14.2 L'entrepreneur doit livrer les biens aux dépôts d'approvisionnement des Forces canadiennes (FC) sur rendez-vous seulement. L'entrepreneur ou son transporteur doit prendre les rendez-vous pour la livraison en communiquant avec les personnes désignées à l'Annexe "A" et l'Annexe "B" - Prix. Le destinataire peut refuser des livraisons lorsque des dispositions n'ont pas été prises au préalable.

**TOUTES LES AUTRES MODALITÉS DE LA DEMANDE DE PROPOSITION
DEMEURENT INCHANGÉES.**

ANNEXE "A" – PRIX
(Groupe A - Configurations A, B, D and E)
**Article 001: CAMION, BENNE BASCULANTE, CLASSE 8, LOURD,
CONFIGURATION A (quantité ferme)
NSN 2320-21-901-2965, 104989971**

L'entrepreneur doit livrer le véhicule/l'équipement, y compris les exemples de manuels, les manuels approuvés, le sommaire des données, les photographies, les lettres de garantie, les billets de production, une liste supplémentaire pour tous les systèmes et toutes les composantes ne faisant pas partie de la chaîne de production, et la formation de familiarisation, en conformité avec l'Annexe "C" - Description d'achat - les Camion Lourds de classe 8 en date du 16 novembre 2012.

Le **CAMION, BENNE BASCULANTE** et les articles connexes doivent être livré à:

BFC Kingston
Major Equipment Section
5 Somme Avenue Bldg C36
Kingston, ON K7K 5L0

À l'attention de: _____ (Nom à être inséré par TPSGC au moment de l'attribution du contrat)

Date de livraison: _____ (Date à être inséré par TPSGC au moment de l'attribution du contrat)

Prix unitaire ferme de _____ \$ par véhicule, incluant tous les équipements et les articles connexes si nécessaire en conformité avec la Base de paiement – Type 1 (tel que décrit à la clause 6.1 Base de paiement)

Quantité : Une (1)

**Article 002A: CAMION, BENNE BASCULANTE, CLASSE 8, LOURD,
CONFIGURATION B (quantité ferme)
NSN 2320-21-890-2858, 104594582**

L'entrepreneur doit livrer le véhicule/l'équipement, y compris les exemples de manuels, les manuels approuvés, le sommaire des données, les photographies, les lettres de garantie, les billets de production, une liste supplémentaire pour tous les systèmes et toutes les composantes ne faisant pas partie de la chaîne de

production, et la formation de familiarisation, en conformité avec l'Annexe "C" - Description d'achat - les Camion Lourds de classe 8 en date du 16 novembre 2012.

Le **CAMION, BENNE BASCULANTE** et les articles connexes doivent être livré à:

BFC Petawawa
Major Equipment Section
Petawawa, ON K8H 2X3

À l'attention de: _____ (Nom à être inséré par TPSGC au moment de l'attribution du contrat)

Date de livraison: _____ (Date à être inséré par TPSGC au moment de l'attribution du contrat)

Prix unitaire ferme de _____ \$ par véhicule, incluant tous les équipements et les articles connexes si nécessaire en conformité avec la Base de paiement – Type 1 (tel que décrit à la clause 6.1 Base de paiement)

Quantité : Une (1)

**Article 002B: CAMION, BENNE BASCULANTE, CLASSE 8, LOURD, CONFIGURATION B (quantité ferme)
NSN 2320-21-890-2858, 104594582**

L'entrepreneur doit livrer le véhicule/l'équipement, y compris les exemples de manuels, les manuels approuvés, le sommaire des données, les photographies, les lettres de garantie, les billets de production, une liste supplémentaire pour tous les systèmes et toutes les composantes ne faisant pas partie de la chaîne de production, et la formation de familiarisation, en conformité avec l'Annexe "C" - Description d'achat - les Camion Lourds de classe 8 en date du 16 novembre 2012.

Le **CAMION, BENNE BASCULANTE** et les articles connexes doivent être livré à:

BFC EDMONTON
Major Equipment Section
Replenishment Company (CMTT)
107 Street & 137 Avenue Bldg C8
Edmonton, AB T5J 4J5

Solicitation No. - N° de l'invitation

W8476-134004/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

W8476-134004

Amd. No. - N° de la modif.

001

File No. - N° du dossier

hp539W8476-134004

Buyer ID - Id de l'acheteur

hp539

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

À l'attention de: _____ (Nom à être inséré par TPSGC au moment de l'attribution du contrat)

Date de livraison: _____ (Date à être inséré par TPSGC au moment de l'attribution du contrat)

Prix unitaire ferme de _____ \$ par véhicule, incluant tous les équipements et les articles connexes si nécessaire en conformité avec la Base de paiement – Type 1 (tel que décrit à la clause 6.1 Base de paiement)

Quantité : Deux (2)

**Article 002C: CAMION, BENNE BASCULANTE, CLASSE 8, LOURD, CONFIGURATION B (quantité ferme)
NSN 2320-21-890-2858, 104594582**

L'entrepreneur doit livrer le véhicule/l'équipement, y compris les exemples de manuels, les manuels approuvés, le sommaire des données, les photographies, les lettres de garantie, les billets de production, une liste supplémentaire pour tous les systèmes et toutes les composantes ne faisant pas partie de la chaîne de production, et la formation de familiarisation, en conformité avec l'Annexe "C" - Description d'achat - les Camion Lourds de classe 8 en date du 16 novembre 2012.

Le **CAMION, BENNE BASCULANTE** et les articles connexes doivent être livré à:

5 USS SAINT JEAN
Major Equipment Section
5 EME BON SG APPROVISIONNEMENT
USS ST-JEAN HANGER 103
ST-JEAN SUR RICHELIEU, QC J0J 1R0

À l'attention de: _____ (Nom à être inséré par TPSGC au moment de l'attribution du contrat)

Date de livraison: _____ (Date à être inséré par TPSGC au moment de l'attribution du contrat)

Prix unitaire ferme de _____ \$ par véhicule, incluant tous les équipements et les articles connexes si nécessaire en conformité avec la Base de paiement – Type 1 (tel que décrit à la clause 6.1 Base de paiement)

Quantité : Une (1)

**Article 004: CAMION, BENNE BASCULANTE, CLASSE 8, LOURD,
CONFIGURATION D (quantité ferme)
NSN 2320-20-003-1189, 104464136**

L'entrepreneur doit livrer le véhicule/l'équipement, y compris les exemples de manuels, les manuels approuvés, le sommaire des données, les photographies, les lettres de garantie, les billets de production, une liste supplémentaire pour tous les systèmes et toutes les composantes ne faisant pas partie de la chaîne de production, et la formation de familiarisation, en conformité avec l'Annexe "C" - Description d'achat - les Camion Lourds de classe 8 en date du 16 novembre 2012.

Le **CAMION, BENNE BASCULANTE** et les articles connexes doivent être livré à:

BFC Petawawa
Major Equipment Section
Petawawa, ON K8H 2X3

À l'attention de: _____ (Nom à être inséré par TPSGC au moment de l'attribution du contrat)

Date de livraison: _____ (Date à être inséré par TPSGC au moment de l'attribution du contrat)

Prix unitaire ferme de _____ \$ par véhicule, incluant tous les équipements et les articles connexes si nécessaire en conformité avec la Base de paiement – Type 1 (tel que décrit à la clause 6.1 Base de paiement)

Quantité : Deux (2)

**Article 005: CAMION, BENNE BASCULANTE, CLASSE 8, LOURD,
CONFIGURATION E (quantité ferme)
NSN 2320-20-006-3543**

L'entrepreneur doit livrer le véhicule/l'équipement, y compris les exemples de manuels, les manuels approuvés, le sommaire des données, les photographies, les lettres de garantie, les billets de production, une liste supplémentaire pour tous les systèmes et toutes les composantes ne faisant pas partie de la chaîne de production, et la formation de familiarisation, en conformité avec l'Annexe "C" - Description d'achat - les Camion Lourds de classe 8 en date du 16 novembre 2012.

Le **CAMION, BENNE BASCULANTE** et les articles connexes doivent être livré à:

BFC Kingston

Major Equipment Section
5 Somme Avenue Bldg C36
Kingston, ON K7K 5L0

À l'attention de: _____ (Nom à être inséré par TPSGC au moment de l'attribution du contrat)

Date de livraison: _____ (Date à être inséré par TPSGC au moment de l'attribution du contrat)

Prix unitaire ferme de _____ \$ par véhicule, incluant tous les équipements et les articles connexes si nécessaire en conformité avec la Base de paiement – Type 1 (tel que décrit à la clause 6.1 Base de paiement)

Quantité : Deux (2)

**Article 006: CAMION, BENNE BASCULANTE, CLASSE 8, LOURD, CONFIGURATION A (quantité optionnelle)
NSN 2320-21-901-2965, 104989971**

Si cette option est exercée, l'entrepreneur doit livrer le véhicule/l'équipement, y compris les manuels approuvés, les photographies, les lettres de garantie, les billets de production, une liste supplémentaire pour tous les systèmes et toutes les composantes ne faisant pas partie de la chaîne de production en conformité avec l'Annexe "C" - Description d'achat -les Camion Lourds de classe 8 en date du 16 novembre 2012.

Prix unitaire ferme de _____ \$ par véhicule, incluant tous les équipements et les articles connexes si nécessaire en conformité avec la Base de paiement – Type 2 (tel que décrit à la clause 6.1 Base de paiement)

Quantité : Jusqu'à trois (3)

**Article 007: CAMION, BENNE BASCULANTE, CLASSE 8, LOURD, CONFIGURATION B (quantité optionnelle)
NSN 2320-21-890-2858, 104594582**

Si cette option est exercée, l'entrepreneur doit livrer le véhicule/l'équipement, y compris les manuels approuvés, les photographies, les lettres de garantie, les billets de production, une liste supplémentaire pour tous les systèmes et toutes

les composantes ne faisant pas partie de la chaîne de production en conformité avec l'Annexe "C" - Description d'achat -les Camion Lourds de classe 8 en date du 16 novembre 2012.

Prix unitaire ferme de _____ \$ par véhicule, incluant tous les équipements et les articles connexes si nécessaire en conformité avec la Base de paiement – Type 2 (tel que décrit à la clause 6.1 Base de paiement)

Quantité : Jusqu'à trois (3)

**Article 009: CAMION, BENNE BASCULANTE, CLASSE 8, LOURD, CONFIGURATION D (quantité optionnelle)
NSN 2320-20-003-1189, 104464136**

Si cette option est exercée, l'entrepreneur doit livrer le véhicule/l'équipement, y compris les manuels approuvés, les photographies, les lettres de garantie, les billets de production, une liste supplémentaire pour tous les systèmes et toutes les composantes ne faisant pas partie de la chaîne de production en conformité avec l'Annexe "C" - Description d'achat -les Camion Lourds de classe 8 en date du 16 novembre 2012.

Prix unitaire ferme de _____ \$ par véhicule, incluant tous les équipements et les articles connexes si nécessaire en conformité avec la Base de paiement – Type 2 (tel que décrit à la clause 6.1 Base de paiement)

Quantité : Jusqu'à une (1)

**Article 010: CAMION, BENNE BASCULANTE, CLASSE 8, LOURD, CONFIGURATION E (quantité optionnelle)
NSN 2320-20-006-3543**

Si cette option est exercée, l'entrepreneur doit livrer le véhicule/l'équipement, y compris les manuels approuvés, les photographies, les lettres de garantie, les billets de production, une liste supplémentaire pour tous les systèmes et toutes les composantes ne faisant pas partie de la chaîne de production en conformité avec l'Annexe "C" - Description d'achat -les Camion Lourds de classe 8 en date du 16 novembre 2012.

Prix unitaire ferme de _____ \$ par véhicule, incluant tous les équipements et les articles connexes si nécessaire en conformité avec la Base de paiement – Type 2 (tel que décrit à la clause 6.1 Base de paiement)

Quantité : Jusqu'à une (1)

**Article 011 SÉANCE D'INSTRUCTIONS DE FAMILIARISATION (Quantité optionnelle)
(Pour la quantité optionnelle de la configuration A)**

Si l'option est exercée, l'entrepreneur doit fournir jusqu'à trois (3) séances d'instructions de familiarisation, en conformité avec l'Annexe "C" - Description d'achat - les Camion Lourds de classe 8 en date du 16 novembre 2012 et tel que précisé dans les présentes.

Prix unitaire ferme de _____ \$ en conformité avec la Base de paiement - type 2 (tel que décrit à l'article 6.1 Base de paiement.)

L'entrepreneur sera remboursé pour ses frais autorisés de déplacement et de subsistance qu'il a raisonnablement et convenablement engagés dans l'exécution des travaux, au prix coûtant, sans aucune indemnité pour le profit et(ou) les frais administratifs généraux, conformément aux indemnités relatives aux repas, à l'utilisation d'un véhicule privé et aux faux frais qui sont précisées aux appendices B, C et D de la Directive sur les voyages du Conseil national mixte <http://www.njc-cnm.gc.ca/directive/index.php?sid=90&hl=1&lang=fra&merge=2>), et selon les autres dispositions de la Directive qui se rapportent aux « voyageurs » plutôt que celles qui se rapportent aux « employés ».

Tout déplacement doit être approuvé au préalable par l'autorité technique. Tous les paiements sont assujettis à une vérification par le gouvernement.

Tous les frais de déplacement et de subsistance engagés dans l'exécution des travaux hors du Canada est la responsabilité de l'entrepreneur.

**Article 012 SÉANCE D'INSTRUCTIONS DE FAMILIARISATION (Quantité optionnelle)
(Pour la quantité optionnelle de la configuration B)**

Si l'option est exercée, l'entrepreneur doit fournir jusqu'à trois (3) séances d'instructions de familiarisation, en conformité avec l'Annexe "C" - Description d'achat - les Camion Lourds de classe 8 en date du 16 novembre 2012 et tel que précisé dans les présentes.

Prix unitaire ferme de _____ \$ en conformité avec la Base de paiement - type 2 (tel que décrit à l'article 6.1 Base de paiement.)

L'entrepreneur sera remboursé pour ses frais autorisés de déplacement et de subsistance qu'il a raisonnablement et convenablement engagés dans l'exécution des travaux, au prix coûtant, sans aucune indemnité pour le profit et(ou) les frais administratifs généraux, conformément aux indemnités relatives aux repas, à l'utilisation d'un véhicule privé et aux faux frais qui sont précisées aux appendices B, C et D de la Directive sur les voyages du Conseil national mixte <http://www.njc-cnm.gc.ca/directive/index.php?sid=90&hl=1&lang=fra&merge=2>), et selon les autres dispositions de la Directive qui se rapportent aux « voyageurs » plutôt que celles qui se rapportent aux « employés ».

Tout déplacement doit être approuvé au préalable par l'autorité technique. Tous les paiements sont assujettis à une vérification par le gouvernement.

Tous les frais de déplacement et de subsistance engagés dans l'exécution des travaux hors du Canada est la responsabilité de l'entrepreneur.

Article 014 **SÉANCE D'INSTRUCTIONS DE FAMILIARISATION (Quantité optionnelle)**
(Pour la quantité optionnelle de la configuration D)

Si l'option est exercée, l'entrepreneur doit fournir jusqu'à une (1) séance d'instructions de familiarisation, en conformité avec l'Annexe "C" - Description d'achat - les Camion Lourds de classe 8 en date du 16 novembre 2012 et tel que précisé dans les présentes.

Prix unitaire ferme de _____ \$ en conformité avec la Base de paiement - type 2 (tel que décrit à l'article 6.1 Base de paiement.)

L'entrepreneur sera remboursé pour ses frais autorisés de déplacement et de subsistance qu'il a raisonnablement et convenablement engagés dans l'exécution des travaux, au prix coûtant, sans aucune indemnité pour le profit et(ou) les frais administratifs généraux, conformément aux indemnités relatives aux repas, à l'utilisation d'un véhicule privé et aux faux frais qui sont précisées aux appendices B, C et D de la Directive sur les voyages du Conseil national mixte <http://www.njc-cnm.gc.ca/directive/index.php?sid=90&hl=1&lang=fra&merge=2>), et selon les autres dispositions de la Directive qui se rapportent aux « voyageurs » plutôt que celles qui se rapportent aux « employés ».

Tout déplacement doit être approuvé au préalable par l'autorité technique. Tous les paiements sont assujettis à une vérification par le gouvernement.

Tous les frais de déplacement et de subsistance engagés dans l'exécution des travaux hors du Canada est la responsabilité de l'entrepreneur.

Article 015 **SÉANCE D'INSTRUCTIONS DE FAMILIARISATION (Quantité optionnelle)**
(Pour la quantité optionnelle de la configuration E)

Si l'option est exercée, l'entrepreneur doit fournir jusqu'à une (1) séance d'instructions de familiarisation, en conformité avec l'Annexe "C" - Description d'achat - les Camion Lourds de classe 8 en date du 16 novembre 2012 et tel que précisé dans les présentes.

Prix unitaire ferme de _____ \$ en conformité avec la Base de paiement - type 2 (tel que décrit à l'article 6.1 Base de paiement.)

L'entrepreneur sera remboursé pour ses frais autorisés de déplacement et de subsistance qu'il a raisonnablement et convenablement engagés dans l'exécution des travaux, au prix coûtant, sans aucune indemnité pour le profit et(ou) les frais administratifs généraux, conformément aux indemnités relatives aux repas, à l'utilisation d'un véhicule privé et aux faux frais qui sont précisées aux appendices B, C et D de la Directive sur les voyages du Conseil national mixte (<http://www.njc-cnm.gc.ca/directive/index.php?sid=90&hl=1&lang=fra&merge=2>), et selon les autres dispositions de la Directive qui se rapportent aux « voyageurs » plutôt que celles qui se rapportent aux « employés ».

Tout déplacement doit être approuvé au préalable par l'autorité technique. Tous les paiements sont assujettis à une vérification par le gouvernement.

Tous les frais de déplacement et de subsistance engagés dans l'exécution des travaux hors du Canada est la responsabilité de l'entrepreneur.

Article 016 **Prolongation facultative de la période de garantie**
(Pour la configuration A)

Protection de garantie facultative offerte: OUI _____ NON _____

Si oui, le Canada demande que le soumissionnaire fournisse des renseignements détaillés sur la période facultative de garantie offerte à l'égard du véhicule/équipement et de ses composants, ainsi que sur le prix.

(Cet article ne sera pas inclus dans l'évaluation financière)

Si l'option de prolonger la période de garantie est exercée, la période de garantie sera prolongée d'une durée additionnelle de _____ mois/jours civils.

Prix unitaire ferme de _____ \$ en conformité avec la Base de paiement - type 2 (tel que décrit à l'article 6.1 Base de paiement.)

**Article 017 Prolongation facultative de la période de garantie
(Pour la configuration B)**

Protection de garantie facultative offerte: OUI _____ NON _____

Si oui, le Canada demande que le soumissionnaire fournisse des renseignements détaillés sur la période facultative de garantie offerte à l'égard du véhicule/équipement et de ses composants, ainsi que sur le prix.

(Cet article ne sera pas inclus dans l'évaluation financière)

Si l'option de prolonger la période de garantie est exercée, la période de garantie sera prolongée d'une durée additionnelle de _____ mois/jours civils.

Prix unitaire ferme de _____ \$ en conformité avec la Base de paiement - type 2 (tel que décrit à l'article 6.1 Base de paiement.)

**Article 019 Prolongation facultative de la période de garantie
(Pour la configuration D)**

Protection de garantie facultative offerte: OUI _____ NON _____

Si oui, le Canada demande que le soumissionnaire fournisse des renseignements détaillés sur la période facultative de garantie offerte à l'égard du véhicule/équipement et de ses composants, ainsi que sur le prix.

(Cet article ne sera pas inclus dans l'évaluation financière)

Si l'option de prolonger la période de garantie est exercée, la période de garantie sera prolongée d'une durée additionnelle de _____ mois/jours civils.

Prix unitaire ferme de _____ \$ en conformité avec la Base de paiement - type 2 (tel que décrit à l'article 6.1 Base de paiement.)

**Article 020 Prolongation facultative de la période de garantie
(Pour la configuration E)**

Protection de garantie facultative offerte: OUI _____ NON _____

Si oui, le Canada demande que le soumissionnaire fournisse des renseignements détaillés sur la période facultative de garantie offerte à l'égard du véhicule/équipement et de ses composants, ainsi que sur le prix.

(Cet article ne sera pas inclus dans l'évaluation financière)

Si l'option de prolonger la période de garantie est exercée, la période de garantie sera prolongée d'une durée additionnelle de _____ mois/jours civils.

Prix unitaire ferme de _____ \$ en conformité avec la Base de paiement - type 2 (tel que décrit à l'article 6.1 Base de paiement.)

ANNEXE "A" – PRIX
(Groupe B - Configuration C)
**Article 003: CAMION, BENNE BASCULANTE, CLASSE 8, LOURD,
CONFIGURATION C (quantité ferme)
NSN 2320-21-921-5424, 105728370**

L'entrepreneur doit livrer le véhicule/l'équipement, y compris les exemples de manuels, les manuels approuvés, le sommaire des données, les photographies, les lettres de garantie, les billets de production, une liste supplémentaire pour tous les systèmes et toutes les composantes ne faisant pas partie de la chaîne de production, et la formation de familiarisation, en conformité avec l'Annexe "C" - Description d'achat - les Camion Lourds de classe 8 en date du 16 novembre 2012.

Le **CAMION, BENNE BASCULANTE** et les articles connexes doivent être livré à:

BFC Petawawa
Major Equipment Section
Petawawa, ON K8H 2X3

À l'attention de: _____ (Nom à être inséré par TPSGC au moment de l'attribution du contrat)

Date de livraison: _____ (Date à être inséré par TPSGC au moment de l'attribution du contrat)

Prix unitaire ferme de _____ \$ par véhicule, incluant tous les équipements et les articles connexes si nécessaire en conformité avec la Base de paiement – Type 1 (tel que décrit à la clause 6.1 Base de paiement)

Quantité : Deux (2)

**Article 008: CAMION, BENNE BASCULANTE, CLASSE 8, LOURD,
CONFIGURATION C (quantité optionnelle)
NSN 2320-21-921-5424, 105728370**

Si cette option est exercée, l'entrepreneur doit livrer le véhicule/l'équipement, y compris les manuels approuvés, les photographies, les lettres de garantie, les billets de production, une liste supplémentaire pour tous les systèmes et toutes les composantes ne faisant pas partie de la chaîne de production en conformité

avec l'Annexe "C" - Description d'achat -les Camion Lourds de classe 8 en date du 16 novembre 2012.

Prix unitaire ferme de _____ \$ par véhicule, incluant tous les équipements et les articles connexes si nécessaire en conformité avec la Base de paiement – Type 2 (tel que décrit à la clause 6.1 Base de paiement)

Quantité : Jusqu'à deux (2)

**Article 013 SÉANCE D'INSTRUCTIONS DE FAMILIARISATION (Quantité optionnelle)
(Pour la quantité optionnelle de la configuration C)**

Si l'option est exercée, l'entrepreneur doit fournir jusqu'à deux (2) séances d'instructions de familiarisation, en conformité avec l'Annexe "C" - Description d'achat - les Camion Lourds de classe 8 en date du 16 novembre 2012 et tel que précisé dans les présentes.

Prix unitaire ferme de _____ \$ en conformité avec la Base de paiement - type 2 (tel que décrit à l'article 6.1 Base de paiement.)

L'entrepreneur sera remboursé pour ses frais autorisés de déplacement et de subsistance qu'il a raisonnablement et convenablement engagés dans l'exécution des travaux, au prix coûtant, sans aucune indemnité pour le profit et(ou) les frais administratifs généraux, conformément aux indemnités relatives aux repas, à l'utilisation d'un véhicule privé et aux faux frais qui sont précisées aux appendices B, C et D de la Directive sur les voyages du Conseil national mixte <http://www.njc-cnm.gc.ca/directive/index.php?sid=90&hl=1&lang=fra&merge=2>, et selon les autres dispositions de la Directive qui se rapportent aux « voyageurs » plutôt que celles qui se rapportent aux « employés ».

Tout déplacement doit être approuvé au préalable par l'autorité technique. Tous les paiements sont assujettis à une vérification par le gouvernement.

Tous les frais de déplacement et de subsistance engagés dans l'exécution des travaux hors du Canada est la responsabilité de l'entrepreneur.

Tous les frais de déplacement et de subsistance engagés dans l'exécution des travaux hors du Canada est la responsabilité de l'entrepreneur.

Solicitation No. - N° de l'invitation

W8476-134004/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

W8476-134004

Amd. No. - N° de la modif.

001

File No. - N° du dossier

hp539W8476-134004

Buyer ID - Id de l'acheteur

hp539

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

**Article 018 Prolongation facultative de la période de garantie
(Pour la configuration C)**

Protection de garantie facultative offerte: OUI _____ NON _____

Si oui, le Canada demande que le soumissionnaire fournisse des renseignements détaillés sur la période facultative de garantie offerte à l'égard du véhicule/équipement et de ses composants, ainsi que sur le prix.

(Cet article ne sera pas inclus dans l'évaluation financière)

Si l'option de prolonger la période de garantie est exercée, la période de garantie sera prolongée d'une durée additionnelle de _____ mois/jours civils.

Prix unitaire ferme de _____ \$ en conformité avec la Base de paiement - type 2 (tel que décrit à l'article 6.1 Base de paiement.)